

CONTRAT REGISSANT L'ACTIVITE DE MANTRAILING

Entre les soussigné(e)s :

Indiana JAYET Entrepreneurse individuelle immatriculée sous le numéro Siret 810248575000021
Responsabilité civile professionnelle CABINET GUILLO
2bis rue du verger
27320 COURDEMANCHE
Tel : 0786098038
Mail : indiana.jayet@gmail.com

Ci-après dénommé « la prestataire »

D'une part,

Et,

Nom et Prénom.....

Adresse

Numéro de téléphone

Ci après dénommé « le/la client(e) »

D'autre part

Le/La client(e)

Avez-vous déjà pratiqué du mantrailing ? oui / non

Si oui, avec qui ?

Avez-vous un problème de santé nécessitant un aménagement ? Si oui, précisez

.....

Votre chien :

Nom

Date de naissance

Numéro de puce ou tatouage

A jour des vaccin (CHPPL , Rage ; toux de chenil) : oui / non

Sterilisé ? oui / non. La prestataire se réserve le droit de refuser les chiens non stérilisés si elle juge que cela peut perturber le déroulement de la séance.

A-t-il un problème de santé nécessitant un aménagement ? si oui précisez

A-t-il déjà pratiqué une activité olfactive (quete, recherche utilitaire, mantrailing) ? Si oui, précisez.....

Si votre chien a déjà pratiqué le mantrailing, dans quel environnement ? Sur quelle distance ?

Pratiquez-vous ensemble une autre activité ? Si oui, précisez

Sait-il rester seul en voiture ? oui / non

Quel est son comportement lors des croisements avec :

- Les chiens ?

- Les humains (vélos, joggeurs, poussettes.....).....

Fait-il de la protection de ressource ? oui / non

Est-il à l'aide en ville ? oui / non A-t-il peur de quelque chose ?

Comment se passent les sorties en forêt ? A-t-il peur de quelque chose ? (des coups de feu, des groupes de personnes, chevauxliste non exhaustive).

.....
.....

Matériel nécessaire :

- Collier plat et laisse
- Gamelle et bouteille d'eau
- Tenue confortable adaptée à la météo

- Chaussures de marche
- Gilet fluo
- Gants (certains préfèrent pour tenir la longe)
- Un vêtement, que vous aurez porté la nuit, dans un sachet congélation zippé ou dans une verrine vide
- Récompenses très appétentes à haute valeur pour les chiens : knackis, jambon, fromage, pâté pour chat..... Elles sont à préparer à l'avance et à mettre dans des Tupperware assez grands pour que le chien puisse les manger facilement. 3 à 6 boîtes sont nécessaires. Quantité : 2 cuillères à soupe bombée / boîte pour un chien de 25/30 kg (je vous laisse adapter les quantités suivant votre chien). Il est possible de récompenser au jouet si c'est une récompense à forte valeur pour votre chien.

Les chiens doivent être habitués à rester en voiture. Pour des raisons de sécurité, ils ne sortent qu'à tour de rôle.

Les chiens doivent également être détendus (sortie hygiénique) avant d'arriver sur le point de rencontre, autant par respect pour les autres participants que pour ne pas freiner le déroulement de la journée.

Merci de ne pas détendre les chiens sur les lieux où se déroulent les séances afin de ne pas polluer les pistes.

Les journées commencent entre 8h45 et 9h le matin et finissent entre 12h30 et 13h

Responsabilité :

La prestataire décline toute responsabilité en cas de problème survenant sur le chien ou le/la client(e) avant, au cours ou après la pratique de l'activité de Mantrailing (par exemple et sans que cela ne soit exhaustif : blessure, morsure, fugue du chien, épillet ou maladie contagieuse ...).

Le/la cliente est consciente des risques encourus lors de la pratique d'une activité de plein air avec son chien. La prestataire ne saurait se substituer à la responsabilité civile du/de la client(e).

La prestataire s'engage à tenir compte des renseignements indiqués dans la présente fiche afin d'adapter l'activité au chien et son maître. Toute information que le/la cliente juge nécessaire doit être communiquée à la prestataire afin d'adapter le déroulement de la séance.

Durée :

Le présent contrat est valable à partir de sa signature et pour chaque séance à laquelle le binôme maître/chien participera en présence de la prestataire.

Prix :

Le prix d'une séance de mantrailing est de 30€ payable avant la séance par virement, chèque ou espèces.

Droit à l'image :

Le/La client(e) accepte que la prestataire publie sur ses réseaux sociaux liés à l'activité de mantrailing des images pouvant représenter son chien lors des séances.

Données personnelles :

Le/La client(e) note que les réponses aux questions du présent contrat sont obligatoires et nécessaires au bon déroulement du service proposé.

Les informations personnelles portées sur ce contrat sont conservées pendant la durée du contrat. Pendant cette période, la prestataire met en place tous les moyens visant à assurer la confidentialité et la sécurité de toutes les données personnelles. L'accès aux données personnelles est strictement limité à Mme indiana JAYET dans un but administratif. La prestataire s'engage à ne pas vendre, louer ni céder les données personnelles à des tiers sans le consentement préalable du/de la client(e) à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou exercice des droits à la défense etc..).

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27/04/2016 (applicable dès le 25/05/2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

Fait à

En deux exemplaires de 4 pages chacun

Le

Signature du/de la client(e) (*)

Signature de la prestataire (*)

(*) Parapher chaque page et faire précéder la signature de la mention manuscrites « Bon pour accord, le et approuvé ».